

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 avril 2024

Convocation du 28/03/2024

Nombre de Conseillers

en exercice : 19

Nombre de Conseillers

présents : 16

L'An deux mille vingt-quatre, le cinq du mois d'avril à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois d'avril, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Excusées :

Mme PETERS Nathalie représentée par M. BOUCHER Yves

Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme MORICEAU Marie-Annick

Mme LE SAGE Gwénaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie

Secrétaire de séance : Mme Sophie CHARRIER

DCM 2024-04-051 **Projet de requalification des cours de l'école Louis Dudé – convention technique et financière de coopération du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine :**

Acte 1.4.2 : Commande publique – autres contrats

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-01-004 en date du 17 janvier 2023, le conseil municipal avait sollicité l'accompagnement du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine dans le cadre du projet de requalification des cours de l'école Louis Dudé et validé les phases prévisionnelles d'accompagnement ainsi que le coût d'intervention s'élevant à 1 400€.

Le nombre de jours d'intervention est supérieur au prévisionnel. Compte-tenu de la planification, le PNR propose de passer la convention sur deux années soit 2024 et 2025.

| | Intervention d'un agent du Parc De 1 à 5 jours/an | Intervention d'un agent du Parc De 6 à 10 jours/an | Intervention d'un agent du Parc Au-delà de 10 jours/an |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Projet qui concerne uniquement une commune ou plusieurs communes du territoire du PNR, ayant adopté la Charte | Gratuit | Rétribution de 50 % du coût journalier soit 350 euros par jour | Rétribution de 100 % du coût journalier soit 700 euros par jour |

| Détails de l'accompagnement PNR | Nombre jours |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| réalisation du diagnostic Etat des lieux de la cour prise en compte des questionnaires élèves | 4 |
| présentation en groupe de travail | 0,5 |
| déclinaison des orientations de projet phase esquisse du projet | 3 |
| rendu final auprès du groupe de travail/commission | 0,5 |
| appui pour recherche de subventions | 2 |
| co-rédaction cahier des charges, analyse des offres pour la maîtrise d'œuvre | 2 |
| suivi de la maîtrise d'oeuvre dont participation au Copil | 2,5 |
| suivi phase travaux | 0,5 |
| co-animation 1 atelier plantations | 1 |
| prise en main de la cour (notamment pour les services techniques) | 1 |
| participation à des réunions ou événement divers | 1 |
| TOTAL | 18 |

10 jours sont prévus en 2024 :

- 5 jours gratuits
- 5 jours à 350 € soit 1 750 €

8 jours sont prévus en 2025 :

- 5 jours gratuits
- 3 jours à 350 € soit 1 050 €

Soit un montant total maximum de 2 800 €

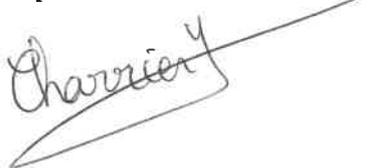
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Valide les termes de la convention technique et financière de coopération public-public du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine concernant la renaturation des cours de l'école Louis Dudé et autorise monsieur le Maire à la signer.

Cette dépense sera inscrite à l'article 21312, opération n°20 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Sophie CHARRIER



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

